

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/03/2011

Réception par le Prefet : 14/03/2011

Publication : 18/03/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-3-5-1

Séance du vendredi 11 mars 2011

LEVEE DE LA DECHEANCE TRIENNALE ET PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2010-4-5-2 du 7 décembre 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- de lever la déchéance triennale et de prolonger jusqu'au 30 juin 2011 le délai de validité pour l'opération dont les caractéristiques sont citées dans le rapport ;
- d'autoriser le paiement du solde de 6 920.53 € au syndicat mixte d'aménagement du site du Lac Blanc.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions